

Publié le 16 avril 2008

Semir : porter une part des politiques économiques locales

Gérant trois pépinières « généralistes » en raison de l'absence de pôle de compétence dominant sur l'île, la Société d'économie mixte pour l'industrialisation de La Réunion participe à la mise en œuvre de la politique de développement économique des collectivités actionnaires.



Il y a quatre points cardinaux, c'est sur chacun d'eux que la <u>Semir</u> a commencé à implanter les pépinières d'entreprises de l'île de La Réunion. Au Nord, la pépinière de Saint-Denis a été la première en date dans les années 90. « Nous avons tiré les enseignements de ce premier équipement, indique Alain Tissier, le directeur de la Semir. Des locaux professionnels trop exigus, mais surtout l'absence de câblage, sont les principales erreurs que nous ne voulions pas renouveler ». En 1997, lors de l'aménagement de la pépinière Ouest tout cela a été corrigé, tout comme en 2001 quand il s'est agi de procéder à l'extension de la première pépinière. La troisième, elle, vient d'être livrée sur la commune de l'Etang Salé au Sud. Elle allie aux équipements technologiques dont disposent les locaux, le respect des normes de Haute Qualité Environnementale.

La Semir porte une part du projet de développement économique local soutenu par ses deux actionnaires publics détenant chacun le tiers du capital social, le Département et la Région. « Nous sommes dans une région où la pression sur le foncier est énorme », commente le directeur. La Sem en a trouvé auprès de collectivités avec lesquelles elle a signé des baux à construction.

Si le plus souvent les pépinières s'appuient sur un pôle de compétence autour duquel s'articulent grands comptes, PME, laboratoires et Université, à La Réunion la donne est différente. « L'environnement économique régional ne dispose pas d'un tel pôle, précise le directeur de la Semir. Nos pépinières sont très généralistes

© 2025 www.lesepl.fr page 1 | 2



même si, pour une grande part, les PME que nous accueillons œuvrent surtout dans le domaine des services. »

Cela n'empêche pas la Sem d'examiner chaque projet avant d'accepter l'hébergement d'une entreprise en création. Une commission d'admission est chargée de cette tâche. C'est ainsi que depuis 1993, sur 315 entreprises accueillies, seulement 22 ont été défaillantes alors qu'en moyenne, environ un tiers des entreprises disparaissent après trois années d'existence. C'est ce qui permet à la Semir, qui ne reçoit aucune aide publique, d'équilibrer ses comptes, 1,35 M€ de CA lors du dernier exercice. Et même de faire des bénéfices puisqu'elle a accusé l'année dernière un résultat de 100 000 €.

© 2025 www.lesepl.fr page 2 | 2